



SNUipp – FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

Vendredi 11 janvier 2019

Ce message sur le site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5788>

BELLE ANNEE

**Pour 2019, le SNUipp FSU 68
vous souhaite tout simplement le meilleur.**

- 1) Calendrier prévisionnel**
- 2) Courrier commun « Direction et fonctionnement de l'école »**
- 3) Quel avenir pour l'école maternelle ?**
- 4) Pas d'augmentation de pouvoir d'achat pour les professeurs des écoles !**
- 5) Circulaires Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin**

1) Calendrier prévisionnel

CTSD : lundi 4 février

Le CTSD du 4 février examinera les demandes d'ouvertures et de fermetures de classes. Pensez à répondre à notre enquête « carte scolaire » si vous êtes susceptible d'avoir une ouverture ou une fermeture.

Mouvement, ouverture de la saisie des vœux : mercredi 6 mars

Suite à la parution de la nouvelle circulaire mobilité, les opérations du Mouvement départemental vont encore changer cette année.

Pour être mieux informé.e et mettre toutes les chances de votre côté pour bien réussir le mouvement 2019...participez à l'un de nos stages de formation syndicale les 7 et 8 mars, à Colmar et à Mulhouse.

CAPD avancements accélérés des 6^{ème} et 8^{ème} échelons : date en attente

Afin que les élu.es du SNUipp-FSU 68 suivent votre dossier, faites-nous parvenir votre fiche de suivi syndical.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5770>

2) Courrier commun « Direction et fonctionnement de l'école »

Pas de supérieur hiérarchique à l'école

Les organisations syndicales SNUipp FSU, SNUDI-FO, CGT-UNSEN et SUD-éducation ont pris connaissance des récentes déclarations du ministre de l'Éducation nationale annonçant une future loi pour la création d'un statut de directeur-trice d'école. Nos organisations dénoncent une nouvelle fois le fait que cette annonce soit faite dans les médias avant même que les organisations syndicales n'en soient elles-mêmes

informées et que l'agenda social prévoit des discussions sur cette question en 2019. Ceci n'est pas acceptable.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5772>

3) Quel avenir pour l'école maternelle ?

Les multiples annonces du ministre, les assises de la maternelle, les notes au BO sur le français et les mathématiques, le cadrage des animations pédagogiques, la mise en place et l'exploitation des évaluations CP, la fiche maternelle du dossier de presse de rentrée du ministère sont autant d'indices qui convergent vers une transformation de ce qui fait la spécificité de la maternelle aujourd'hui et un risque de retour à la primarisation de celle-ci. Le dossier de presse de rentrée du ministère propose des pistes d'évolution préoccupantes.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5776>

4) Pas d'augmentation de pouvoir d'achat pour les professeurs des écoles !

La volonté d'opposer public et privé et de faire porter aux fonctionnaires tous les maux de ce pays est telle, que sont assénées de parfaites contre-vérités.

Non, dans le premier degré il n'existe pas d'heures supplémentaires et les enseignants ne verront donc pas leur rémunération augmenter du fait de la défiscalisation et de l'exonération de cotisations sociales de ces heures supplémentaires. Ils ne verront donc pas leur rémunération augmenter de 150 à 200 € comme on a pu l'entendre dans les médias.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5780>

5) Circulaires Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin

Circulaire : demande de disponibilité, de congé de non-activité, de congé parental, de détachement - année scolaire 2019/2020

Demande à renvoyer pour le **vendredi 8 février 2019**.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article5784>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales